

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : ASA 04/001/2006 (Public)
Bulletin n° : 221
ÉFAI
30 août 2006

Embargo : 30 août 2006 01h00 TU

Asie du Sud. La « *guerre contre le terrorisme* » donne lieu à une nouvelle vague de disparitions forcées

De nouvelles disparitions forcées en rapport avec la « *guerre contre le terrorisme* », relevant de pratiques bien établies, ont été recensées récemment en Asie du Sud. Elles viennent s'ajouter aux autres problèmes se posant de longue date dans des pays tels que le Népal et le Sri Lanka. Dans tous les cas, les proches des victimes souffrent psychologiquement, socialement et financièrement, a indiqué Amnesty International à l'occasion de la Journée internationale des disparus.

L'organisation estime que plusieurs centaines de personnes ont été victimes de disparitions forcées au Pakistan dans le cadre de la « *guerre contre le terrorisme* ». Il a pu être finalement établi qu'un grand nombre de ces personnes étaient incarcérées à Guantánamo Bay, mais d'autres seraient toujours détenues au Pakistan, et l'on ignore où elles se trouvent exactement. Certains détenus ont été libérés après avoir été dissuadés de révéler des informations sur leur détention, d'autres ont été libérés puis inculpés d'infractions pénales. Dans au moins un cas, la dépouille d'un homme victime d'une disparition forcée a été découverte, six mois après la capture de cet homme. Le sort réservé à de nombreux autres, ainsi que le lieu où ils se trouvent demeure inconnu.

Il est à craindre également que le Sri Lanka ne soit en proie à une recrudescence des disparitions forcées depuis l'introduction, en août 2005, de règlements d'exception accordant des pouvoirs très étendus aux forces de sécurité. Au cours de l'année écoulée, la Commission sri-lankaise des droits humains a répertorié soixante-deux cas de disparition forcée dans le nord du pays. Elle enquête également sur le statut de 183 autres personnes qui sont toujours portées manquantes.

« Les disparitions forcées ne sont pas nouvelles en Asie du Sud, des dizaines de milliers de personnes ayant disparu au cours des dernières décennies dans des pays comme le Népal ou le Sri Lanka par exemple, a déclaré Catherine Baber, directrice adjointe du programme Asie et Pacifique d'Amnesty International. Il est très décevant de voir d'autres États, comme le Pakistan, suivre cette tendance qu'on aurait voulu voir décliner. »

« La disparition forcée constitue une violation flagrante du droit international humanitaire et relatif aux droits humains. Elle touche non seulement les victimes, mais aussi leurs proches. Confrontées aux dénégations et propos contradictoires des autorités, les familles souffrent de ne pas savoir ce qui est arrivé à l'être qui leur était cher. Elles sont victimes de harcèlement lorsqu'elles tentent d'obtenir des informations et sont en butte à des difficultés financières quand la victime assurait leur soutien

financier. »

Nul n'a su ce qui était advenu du Pakistanais Saifullah Paracha, ni où il se trouvait, pendant les six semaines ayant suivi son arrestation par les autorités américaines à l'aéroport de Bangkok, le 5 juillet 2003. Fatah Paracha, son épouse, a déclaré à Amnesty International que ces événements avaient « *psychologiquement anéanti la famille. Pouvez-vous imaginer les souffrances psychologiques et l'angoisse qu'une famille peut ressentir lorsqu'un tel événement se produit et que personne ne réagit ? [...] [Nos enfants] ne sont plus insoucians, ils sont devenus suspicieux et inquiets [...] Tous les amis de la famille ont pris leurs distances, tout le monde a peur d'être associé à nous.* » On sait désormais que Saifullah Paracha est détenu à Guantánamo Bay, mais sa famille ignore pour combien de temps.

Les familles des milliers de victimes de disparition forcée sont dans l'incertitude, la situation de leur proche restant inconnue. Au Népal, un comité gouvernemental a annoncé en juillet qu'il enquêtait sur plus de 600 affaires de disparition forcée en cours, mais les militants locaux estiment que plus de 1 000 personnes sont introuvables. Le Sri Lanka a l'une des proportions les plus élevées au monde de cas de disparition forcée non résolus. Dans l'État de Jammu-et-Cachemire, en Inde, entre 8 000 et 10 000 disparitions forcées auraient été signalées depuis 1989. Si moins de nouveaux cas sont signalés, on ne dispose toujours d'aucune information sur les cas passés.

Devant l'immobilisme des autorités, des proches de disparus ont créé des groupes de soutien mutuel. L'un de ceux-ci, l'Association des parents de « disparus » de l'État de Jammu-et-Cachemire, apporte un soutien aux proches, et en particulier aux « *demi-veuves* » : les femmes privées d'indemnités tant qu'elles refusent de déclarer mort leur époux.

Des groupes armés sont souvent impliqués dans les enlèvements de personnes les ayant critiqués publiquement ; certaines victimes sont détenues pendant des mois, voire des années, dans des lieux secrets. Au Népal, des milliers d'enlèvements auraient été perpétrés par les combattants maoïstes au cours du conflit qui déchire le pays depuis une dizaine d'années ; d'après la Commission nationale des droits humains de ce pays, plus de 330 personnes sont toujours portées disparues.

De nouveaux cas de disparition forcée continuent d'être recensés dans les pays d'Asie du Sud. Au Sri Lanka, le 6 mai, huit Tamouls ne sont pas rentrés chez eux après avoir participé à la décoration d'un temple hindou en vue d'une fête religieuse. Leurs proches ont signalé leur disparition le lendemain matin, disant qu'ils avaient vu des soldats sri-lankais au temple pendant la nuit. On ignore toujours où se trouvent ces hommes.

Au Pakistan, l'indifférence suscitée par la disparition forcée de personnes soupçonnées de terrorisme a contribué à la multiplication des cas ne relevant pas de la « *guerre contre le terrorisme* ». Des cas de disparition forcée de membres d'autres groupes, tels que les nationalistes baloutches et sindhis, sont désormais également signalés. Les instances judiciaires sont submergées de requêtes en *habeas corpus* visant à déterminer le lieu où les victimes sont retenues. Les agents de l'État nient régulièrement détenir les victimes ou savoir ce qu'il est advenu d'elles et où elles se trouvent.

« *Les gens devraient être arrêtés et détenus dans le respect de la loi et non précipités dans une camionnette au milieu de la nuit pour être conduits dans des centres de détention anonymes où ils risquent d'être torturés et soumis à d'autres mauvais traitements,* a déclaré Catherine Baber. *Toute personne doit pouvoir remettre en question sa détention, accéder à l'avocat de son choix et entrer en contact avec ses proches. Les familles ont le droit de savoir où se trouvent les leurs.* »

Notes aux rédacteurs :

Amnesty International publiera un rapport sur les disparitions forcées en relation avec la « *guerre contre le terrorisme* » au Pakistan, plus tard cette année. Si vous souhaitez recevoir ce document, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International.

L'organisation se mobilise pour que le projet de Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées soit adopté par consensus et sans modification, cette année à la 61^e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Si vous souhaitez consulter le document public d'Amnesty International sur les disparitions forcées dans le cadre de la « *guerre contre le terrorisme* », rendez-vous sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante :

<http://web.amnesty.org/library/index/frACT400132005?open&of=fr-313>

L'adresse du site Internet de l'*Asian Federation Against Enforced Disappearance (AFAD)*, coalition de groupes de soutien formés par des proches de victimes de disparitions forcées en Asie, est la suivante :

<http://www.desaparecidos.org/afad/>

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>